



Don aux enfants avant deces

Par Cristalphantom

Bonjour,

Mon père désire faire un don à ses trois enfants dont je fais parti avant de disparaître.

Devrons nous le déclarer aux impôts ?

Mon Père devra t'il justifier de ces sommes et à qui ?

Y aura t'il un impact sur ses propres impôts ?

Je tiens à signaler qu'il s'agit de sommes entre 15 000 et 20 000 ? chacun.

Merci de votre aide.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50